que ces particuliers ſont de deux eſpéces, les uns ſont nos Concitoyens qui s'efforcent d'échanger le plus qu'ils peuvent, les articles dont ils ſe chargent contre ceux de notre crû, & leur zèle aſſurément mériteroit d'être ſecondé. Les autres ſont des Etrangers qui fourniſſent le Royaume de Maroc (*a*) des articles de marine de toute eſpéce, & qui en retirent en échange des laines, des cires & des cuirs qu'ils envoyent chez nous ſur leurs propres Bâtimens pour les y vendre ; de façon qu'ils réaliſent par nos mains leurs productions. Je vous aurois fait obſerver encore que ces laines, dont la conſommation chez nous eſt très-conſidérable, ſervent pour la draperie groſſiere en Languedoc, & pour l'habillement des Troupes.

Enfin, j'aurois fini ma courſe en parcourant toutes les échelles du Levant, & en mettant ſous vos yeux les moyens qu'il y auroit à employer pour étendre & perfectionner le Commerce.

Tel étoit, Monſieur, le plan que je m'étois propoſé. J'en ſuſpens l'exécution, parce que vos dernières Gazettes m'ont fourni des idées nouvelles que j'ai cru devoir vous communiquer avant que de traiter de tous ces objets.

Je vois partout une émulation prodigieuſe pour étendre le Commerce ; chaque Nation fait à l'envi des efforts ſinguliers. J'obſerve, ſur tout chez nos voiſins, qu'en même-tems qu'ils cherchent à s'aſſurer la préférence dans la vente de leurs productions, ils s'étudient d'un autre côté à faire naître chez eux celles qui leur manquent. (*b*) De ſorte qu'il eſt moralement ſûr que la premiére qui ſe relâchera, ſoit en perdant de vûe ſes principes, ſoit en négligeant quelques branches de ſon induſtrie, ſera préciſément celle aux dépens de qui les autres parviendront à leur but.

Vous avez vû, Monſieur, par ce qui nous eſt arrivé en Sicile, Prov. N°. 45. année 1763, combien les Etrangers ſont attentifs à profiter de nos fautes. Nous nous y ſerions ſoutenus dans la vente de nos draperies, ſi, dès les premiers efforts que nos voiſins firent pour nous ſupplanter, nous les euſſions ſuivis pas à pas, & ſi nous euſſions réglé nos démarches ſur les leurs.

Avec quels tranſports de joie j'ai obſervé par la lecture de vos Gazettes, les progrès que l'eſprit patriotiſme fait parmi nous ! Il eſt à deſirer plus que jamais qu'il devienne l'eſprit général de la Nation, & de tous les individus qui la compoſent. Que ne devons-nous pas eſpérer de l'Aſſociation patriotique qui ſe forme en France ! Les prix & les encouragemens qui vont être offerts, ranimeront nos efforts, vivifieront toutes les parties qui ſont dans l'engourdiſſement, préviendront la décadence de nos Manufactures, & donneront plus d'élaſticité à notre génie naturellement fécond.

Le ſujet du Prix que la Société d'Agriculture de Paris vient de choiſir, & que la généroſité de quelques-uns de nos Concitoyens l'a miſe en état de propoſer, me paroît digne des Membres qui la compoſent, & des vûes ſages qui les dirigent. Effectivement ſi, comme le dit l'Ami des hommes, l'Agriculture eſt la racine de l'arbre dont la population eſt le tronc, & les Arts & le Commerce, les branches ; & ſi l'Agriculture ne peut prendre une certaine vigueur qu'en proportion des engrais qu'on ne peut ſe procurer que par les beſtiaux, il s'enſuit qu'on ne ſçauroit trop chercher à conſerver ceux-ci. Qu'il me ſoit permis de hazarder ſur cet objet, quelques réflexions.

J'obſerve que les maladies épidémiques, qui nous enlevent tant de bêtes à corne, regnent moins dans la Hollande, que partout ailleurs. Ne ſeroit-ce pas, Monſieur, en partie parce que le bétail qu'on y engraiſſe n'y naît point ? Si cette conjecture pouvoît ſe vérifier, ne trouveroit-on pas un moyen bien ſimple pour arrêter ces maladies, & même pour les prévenir, en faiſant paſſer ces animaux dans d'autres Provinces à chaque ſaiſon ? Ne pourroit-pas encore parvenir au même objet, en renouvellant nos eſpéces ? Que riſqueroit-on d'en faire l'eſſai, de donner même des encouragemens ſéduiſans à ceux qui, par

---

(*a*) La Compagnie Danoiſe, fournit aux Maroquins, non-ſeulement toute ſorte d'agrès & de matiéres propres à la conſtruction, mais même des Vaiſſeaux conſtruits. Cette même Compagnie fait paſſer ſes fonds à Marſeille, de la maniére qu'on l'indique dans cette Lettre.

(*b*) Nous voyons que la Société patriotique d'Angleterre n'apprend pas plutôt qu'il a paru chez nous quelque nouvelle production, qu'elle propoſe ſur le champ un Prix pour la faire imiter.

exemple, tireroient de la Barbarie & de l'Eſpagne des eſpéces propres à ces pays, & qui dans un certain tems déterminé en auroient procuré une certaine multiplication, & qui, par leurs recherches auroient des pâturages propres à faire conſerver à ces animaux la qualité de leurs laines ? Il n'en pourroit réſulter aucun mal, & nous en pourrions tirer des avantages immenſes, ſi cette opération réuſſiſſoit. 1°. Nous préviendrions ces maladies épidémiques. 2° Nous nous procurerions des matières premières, pour leſquelles nous faiſons ſortir annuellement du Royaume des ſommes prodigieuſes d'argent ; ce qui rend notre façon de commercer ſi déſavantageuſe dans de certains endroits.

Je ſuis, &c.

Nous commencions à craindre que cet habile Négociant ne nous eut totalement oublié. Cette Lettre nous fait eſpérer qu'il reprendra le plan qu'il nous avoit annoncé.

Ses premières Lettres ont fait plaiſir à nos Lecteurs, & ont fait deſirer qu'il continuât ſes obſervations ſur notre Commerce de la Méditerranée. Les vûes qu'il propoſe en terminant celle-ci, pourroient être appuyées de quelques faits. Nous ſçavons par exemple que M. l'Ambaſſadeur de Malte a une Commanderie dans le Brabant, appellée Vaillampont, d'une étendue conſidérable. Elle eſt exploitée par pluſieurs Fermiers. Un d'entre-eux auſſi bon agricole que curieux de faire des eſſais, ayant obſervé que les vaches qu'il nourriſſoit dans ſes pâturages, rendoient, comme celles de la Province, quatre à cinq pintes de lait plus que n'en rendent celles de Paris ; mais qu'en même-tems elles en donnoient quatre à cinq pintes de moins que celles de Hollande, projetta de faire venir chez lui de ces dernières. Du projet il paſſa à l'exécution. Elle lui réuſſit admirablement bien pendant trois années conſécutives, après lequel tems ces vaches ne donnerent plus que la même quantité de lait des vaches du pays. Le Fermier n'a pas été plus loin. Il eſt vraiſemblable que ce qui eſt arrivé par rapport à l'augmentation du lait de ces vaches, arriveroit auſſi par rapport à la laine des moutons que nous tirerions d'Eſpagne & de Barbarie, que cette laine ſe ſoutiendroit pendant quelques années dans ſon premier état, & qu'en renouvellant ces moutons, ou en les faiſant paſſer d'une Province à l'autre, nous pourrions réuſſir à en perpétuer l'eſpéce dans ſa qualité.

De Paris, *le 22 Février 1764.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

Je réponds, Monſieur, à une Lettre inſérée dans votre Gazette du Commerce, N°. 6. 21 Janvier 1764, dans laquelle ſont très-clairement déduits & même démontrés, les avantages que produiroit à la France, la libre exportation de ſes grains à l'Etranger. L'Auteur, en bon Patriote & en homme éclairé, invite les Citoyens à donner leurs idées ſur une queſtion auſſi importante, il permet même qu'on combatte ſon opinion, qu'on renverſe ſon ſiſtême, qu'on lui oppoſe des raiſons, & c'eſt ce que je n'ai garde d'entreprendre, puiſque je déclare ici que j'admets, & ſuis prêt à ſigner ſes principes & toutes les conſéquences qu'il en tire. Je ſuis donc convaincu comme lui. 1°. *Que la libre exportation des grains dans l'intérieur du Royaume eſt de droit naturel, qu'il eſt étonnant qu'on ne l'ait pas ſenti plutôt.* 2°. *Que l'exportation des grains à l'Etranger, ſera une ſource inépuiſable de richeſſe & de force pour la France.* J'ajoute même qu'il n'eſt perſonne qui révoque en doute de pareilles vérités, & qu'il n'eſt aucune objection à leur oppoſer ; mais ces vérités ſenties, démontrées, reconnues, tout eſt-il dit ? Faut-il lever tout-à-l'heure toutes les écluſes, procurer un écoulement libre & ſubit à nos grains ? N'y a-t-il aucun ménagement, aucune précaution à prendre ? Voilà pourtant la queſtion ſur laquelle perſonne ne s'exerce. Tout le monde appuye, développe & renchérit ſur la démonſtration des principes ; peu de gens nous apprennent à employer ces mêmes principes ; peu de gens applaniſſent, ou vont au-devant des difficultés qui peuvent ſe trouver dans la libre exportation des grains. Je crois cependant qu'il y en a, & je vais propoſer des doutes a cet égard. Je deſire de tout mon cœur, que l'Auteur de la Lettre déja citée, les trouve faciles a reſourdre, & veuille bien s'en donner la peine. Cela peut donner na

ſance à des diſſertations dignes, Monſieur, d'être inſérées dans votre Gazette.

1°. Tout nouvel établiſſement, quoiqu'utile & avantageux, tout changement dans les uſages accrédités & dans la pratique d'une Nation, a néceſſairement à luter contre les préjugés, l'habitude, la mauvaiſe foi & une certaine timidité qui doit accompagner les pas chancelans de cette Nation, dans une carrière qu'elle ne connoît pas. Les abus mêmes, avec leſquelles nous ſommes nés, ſont chéris des ſots & maintenus, pullulés par les méchans.

2°. Le caractère d'une Nation, doit être préliminairement conſulté dans tout ce qu'on a à exiger d'elle, même pour ſon propre avantage.

3°. C'eſt à de timides eſſays, à nombre de fautes préliminaires, à une longue poſſeſſion, que les Anglois doivent les avantages réſultans du libre tranſport de leurs grains dans tous les marchés de l'Europe. Adopter le même ſiſtême, l'emmener de loin, & petit à petit, c'eſt prudence. Mais ambitionner de le porter tout d'un coup en France au point de perfection, où nous le trouverons établi en Angleterre, c'eſt peut-être témérité. D'après l'exemple des Anglois, nous pourrons éviter de tomber dans les mêmes fautes qu'eux, mais nous en ferons d'autres perſonnelles & relatives à notre génie, à notre conſtitution: 50 à 60 ans d'avance, en fait de Police, de Commerce & d'Adminiſtration, font une prépondérance en faveur de celui qui jouit, très-nuiſible à celui qui veut par imitation partager le bénéfice.

4°. Le Commerce en général, ne ſçauroit être libre dans une partie, & gêné dans l'autre. La liberté ne s'iſole, ne ſe reſtraint point à un ſeul objet; elle regne ſur tous, ou ſur aucun; pourra-t-elle exiſter dans le Commerce des grains, à côté de la gêne, dans celui des autres denrées, & au milieu des entraves & des formalités qui deſſechent les diverſes branches de notre Commerce. Tout ſe tient dans l'Adminiſtration d'un Etat, il faut donc que tout y marche du même pas, qu'il n'y ait qu'un même eſprit, que les principes ſoient généraux, & qu'avant d'établir une nouvelle forme, on ait tellement renverſé l'ancienne, qu'il n'en ſubſiſte rien, ni traces, ni agens.

5°. En Angleterre, la Nation entière veille à l'Adminiſtration & à la Police des grains. Chaque particulier eſt éclairé ſur ſes propres intérêts, les identifie à l'intérêt général, & a droit de les reclamer collectivement contre la ſurpriſe, l'ignorance & les faux rapports. Il y a des loix fondamentales à l'aide deſquelles on élague les difficultés, bien loin de permettre que les difficultés étouffent les loix: un mal connu eſt auſſitôt corrigé ſans délai, ſans oppoſition, l'immutabilité des principes & des ſiſtêmes y eſt maintenue; il n'y eſt pas continuellement néceſſaire, pour opérer le bien public, d'un concours de volontés indépendantes, & en oppoſition les unes aux autres; biens & maux politiques, rien n'y eſt perſonnel aux Membres, tout appartient à la Société en général.

6°. A-t-on en France des tableaux fideles de la quantité de terres labourables & deſtinées à porter du bled, de la maſſe de leurs productions année commune, de celles que les ſemences employent, du nombre des bouches à nourrir, & en un mot, de ce qu'exige la conſommation générale? S'il eſt vrai que nos récoltes, une année dans l'autre, ne rapportent que pour dix-huit mois de ſubſiſtance à quinze millions d'individus, ſi les ſemences conſomment la valeur de trois mois, nous n'avons à faire ſortir par an que le ſuperflu, d'environ trois mois de nourriture.

7°. Le pain eſt de première néceſſité en France, plus particuliérement qu'en Angleterre, parce qu'un même nombre de François en conſomme journellement trois fois plus qu'un même nombre d'Anglois. Le beſoin en eſt donc plus grand chez nous que chez eux, la privation de fait ou de ſuppoſition en ſeroit plus affreuſe, & les moyens de remédier à cette même diſette, plus longs & plus chers. Il eſt impoſſible que l'exportation des grains n'en renchériſſe le prix, ce ſera même un des avantages du projet; mais cet avantage ſera d'abord plus particuliérement & plus directement pour le propriétaire des terres, que pour le manœuvre & le journalier, qui ne hauſſera ſa main d'œuvre que petit à petit, en raiſon du plus d'occupa-

tion qu'il trouvera', & de l'augmentation de la masse de l'argent que le Commerce amènera dans le Royaume. Mais ces deux heureux effets seront postérieurs à l'augmentation subite du prix des grains, dès la première année de leur exportation. Or c'est ici où il faut un peu calculer le caractère de notre Nation; elle est vive, pétulente, peu refléchie, aisée à allarmer; que le pain renchérisse, & que les Marchands de bled ayent des magazins pleins & tout prêts à se vuider pour l'Etranger, qu'une seule voix s'éleve indiscrettement, & crie, *nous allons être affamés, tous nos bleds sortent, on travaille à nous ôter la subsistance*, qui est-ce qui me répondra que ce premier instant de la terreur publique n'armera pas le peuple, & ne le portera pas à aller follement mettre le feu aux magazins déjà remplis? Concluons.

CONCLUSION.

J'ai dit que la sortie de nos grains est avantageuse, de droit naturel & nécessaire, qu'elle étoit la source de la puissance & des richesses d'une Nation Agricole. Je le dis encore; & j'ajoute, sans croire cesser d'être d'accord avec moi-même, qu'il y a des inconvéniens à prévenir, des tempéramens à garder, des mésures préliminaires & préparatoires à prendre; par exemple, je pense qu'il faut, avant tout, commencer par remettre de l'argent dans les Provinces, & des moyens parmi les Laboureurs. Je gémis de voir tout l'argent se concentrer à Paris, y attirer les hommes & dévaster les campagnes. De dix-sept cens millions d'argent monnoyé qu'on peut compter en France, il y en a au moins 1200 à Paris, il en reste cinq circulans dans les Provinces à partager entre le Commerce & l'Agriculture; cela peut-il leur être suffisant, la proportion y est-elle? Une juste répartition d'hommes, d'argent, de travail & d'industrie dans un Etat, fait sa force & son activité, puisque c'est le sang politique qui doit circuler également & conserver l'équilibre dans toutes les humeurs & les parties: un boursouflement au contraire, un dépôt d'argent dans un Royaume, dans un canton, dans une Ville, ou chez un particulier, déssèche, mine, oblitére tous les lieux, tous les êtres voisins. Mais quels sont les moyens de faire réfluer l'argent de Paris dans les Provinces? Ils sont très-simples, tout le monde les pense; je le dis: il est abusif que le produit des plus grandes Terres, celui des Evêchés & Abbayes, les appointemens ou gages quelconques, le produit de certaines caisses fiscales, tous les fonds levés pour les chemins du Royaume, & ces sommes immenses destinées à l'usure, ou consignées pour l'achât de cette foule de charges & offices continuellement en mouvance, il est contre la saine politique, dis-je, que cette énorme masse d'argent s'apporte à Paris, & s'y fixe. Si les grands Terriers, les Evêques, les Abbés, les Receveurs généraux, &c., se tenoient chacun à leur poste, à leur détail, il en résulteroit d'abord du bon ordre, de l'édification, moins de cabales, d'intrigues, de manéges, de confusion, des mœurs, des connoissances, beaucoup plus de Citoyens, de bons maris, de bons peres, de bons maîtres, de fideles sujets: en un mot, & c'est ce dont il s'agit plus particuliérement ici, il en résulteroit de l'aisance pour nos pauvres Provinces, du travail pour le peuple, des secours pour les vassaux malades ou indigens, du fumier pour les champs, & les recoltes doubleroient en raison de l'augmentation des bras & de l'argent. L'effet d'une aisance, ainsi occasionnée dans nos campagnes par les retours des deniers & du travail qui en est inséparable, seroit prompt, doux, naturel & général; celui que l'Auteur de la Lettre attend de la premiere vente de nos grains à l'Etranger, n'a pas, je crois, les mêmes caractères & a beaucoup plus d'inconvéniens.

2°. Qu'on nous donne du tems pour nous familiariser un peu avec la libre circulation de nos grains dans l'intérieur du Royaume. Nos organes sont encore affessés, abrutis par l'ancienne gêne & le découragement. Lisez la Lettre écrite de Paris à l'Auteur de la Gazette, N°. 4. Janvier 1764. *Sur l'impossibilité actuelle & absolument morale, d'attirer des bleds de Champagne & de Lorraine en Provence*, (*) *&c.* Les plus saines nourritures surchargent toujours un estomac convalescent, notre vûe affoiblie soutient à peine la plus douce lumière. Allons pas à pas. Que le Laboureur & le Marchand

(*) L'ordinaire précédent, prouve que ceci porte à faux.

apprennent à connoître la dépendance où ils doivent être l'un de l'autre, qu'ils s'éxercent reſpectivement dans la ſpéculation du Commerce des grains de Province à Province, c'eſt-à-dire, ſur les moyens d'enmagaziner, de garder & de tranſporter les bleds par le plus court chemin, à moins de frais poſſibles; que les voitures & les canaux de communication s'établiſſent d'abord bien du centre aux extrémités; que le peuple s'accoutume à l'idée ſi effrayante & ſi ſouvent rejettée des magazins de bled; que quelque-tems de poſſeſſion nous guériſſe de la méfiance attachée à l'inſtabilité de nos Réglemens.

3°Les capitaux & l'activité rendusà la terre, la circulation desgrains bien établie de Province à Province dans l'intérieur du Royaume, le reſſort de ſpéculation rendu à nosMarchands,à nos Laboureurs par le libre Commerce intérieur, la maſſe des ſémences, & par conſéquent, des récoltes petit à petit augmentée, commençons alors par interdire toute entrée chez nous aux grains, aux farines étrangères, & ouvrons aux nôtres quelques uns de nos Ports les plus à portée des peuples que nous voulons nourrir, ſoit qu'ils ayent réellement beſoin, ſoit que par le meilleur marché, nous voulions porter coup à leur Agriculture ou à celle de leurs Fourniſſeurs.

4°. Le grand point eſt de diviſer les opérations, & de mettre entre chacune d'elles, aſſez d'intervalle, pour pouvoir en bien connoître tous les effets, les inconvéniens & les remédes; ce qui exige de la part du Gouvernement la plus grande ſuite, la plus conſtante attention. Car, à moins d'une correſpondance fidelle, d'une grande application, Paris ne peut guéres être inſtruit des maux qui ravagent les Provinces, que quand il n'eſt plus tems d'y remédier, & ſi par malheur, il venoit à ſe tromper ſur les effets de la libre exportation de nos grains, & à lui attribuer le déſordre ou la diſette qui pouroit l'accompagner, cette reſſource inépuiſable pour la France, deviendroit en horreur à tout bon François, ſeroit banie pour jamais, & nous rentrerions dans l'eſclavage & la barbarie de nos préjugés.

5°. Il ne faut pas tellement s'en fier à l'augmentation du prix du bled, au-deſſus ou au niveau du taux fixé, pour croire que cette augmentation nous avertira exactement, à point nommé, de l'inſtant où il faudra arrêter la ſortie de nos grains, ou plutôt en attirer d'étrangers. Le François occupé du ſeul moment préſent, s'affecte peu de l'avenir; avide de jouir, s'il trouve à ſe défaire de toute ſa récolte, il le fera ſans réſerve, ſans réflexion, & la diſette ſera déjà dans le Royaume, que le prix du bled l'indiquera a peine. Le beſoin en bled des peuples de l'Europe alternativement manquants de cette denrée, peut ſe calculer, il l'a même été, & la quantité n'en eſt pas énorme. Or, plus l'excédent de nos conſommations de cette denrée approchera de la ſomme deſdits beſoins de nos voiſins, moins en y ſatisfaiſant, (cauſe, but & effet unique de l'exportation de nos grains) moins, dis-je, aurons nous à craindre pour nous-mêmes une diſette occaſionnée par leur ſortie; puiſque la demande n'en ſera guéres plus forte que notre ſuperflu; & que l'on peut ſe procurer en France, année commune, de quoi fournir à la ſubſiſtance de 24 millions d'hommes au moins, pour deux ans, c'eſt-à-dire plus du double de ce que nous recueillons aujourd'hui; c'eſt ce qui fait que j'inſiſte ſur l'aiſance du Laboureur, ſur l'augmentation des capitaux, des bras, des charues, des défrichemens & ſur l'interdiction des grains & farines étrangères, pour opération préliminaire au tranſport de nos grains chez l'Etranger. Pour éviter la ſurabondance, l'engorgement, & dès-lors l'aviliſſement de nos grains accrus par l'augmentation de l'Agriculture, des ſemences & des récoltes, (fruits de l'aiſance du Laboureur,) je propoſe d'ouvrir à meſure, & la balance à la main, des débouchés proportionnés à l'excédent de notre conſommation.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Lorſque nous avons donné au Public, les Piéces qui nous ont été adreſſées en faveur de la libre exportation des grains, nous nous ſommes engagés à donner auſſi ce qui nous ſeroit adreſſé pour combattre, ou pour modifier ce ſiſtême. Nous devons, dans une queſtion auſſi importante pour la Nation, rapporter avec impartialité, les moyens pour & contre, & nous garder de vouloir prononcer. La Lettre

que l'on vient de lire, prouve que ſon Auteur eſt perſuadé en général des avantages de l'exportation des grains, mais qu'il craint des inconvéniens, ſi on adoptoit ce ſiſtême ſans précaution, & ſans tempéramens. Les motifs de ſes craintes, expoſés avec chaleur, décelent l'homme qui réfléchit, qui ſçait remonter aux principes des choſes, & en tirer des conſéquences. Les moyens qu'il propoſe pour diſſiper toute inquiétude, ne peuvent venir qu'à un bon eſprit & à un bon Citoyen. Si l'Auteur de la Lettre, dont il admet les principes, en voulant qu'on en ſuſpende l'exécution, nous fait parvenir une réponſe, nous aurons ſoin de la faire connoître à nos Lecteurs.

DE PARIS, *le 27 Février* 1764.

Les Syndics des créanciers de la ci-devant Société ſe diſant de Jeſus, donnent avis au Public qu'en vertu des Lettres-Patentes du Roi du 3 Juin 1763, ils viennent d'envoyer à S. Domingue, à la Martinique & à Cayenne des perſonnes fondées de leur Procuration pour procéder à la vente des biens, meubles & immeubles que ces Lettres-Patentes leur attribuent. On donnera dans des Gazettes ſuivantes des états de ces biens, afin que les Négocians, Colons ou Propriétaires de biens dans ces Colonies puiſſent juger des effets qui leur conviendront. On rendra compte auſſi des ventes qui ſeront faites, & des ſommes qu'elles auront produites, afin que les Négocians, & les Créanciers puiſſent être informés par cette voie de ce qui les intéreſſe.

Réſumé des principaux articles d'Exportation & d'Importation, enregiſtrés à la Douane de Londres, du 7 au 14 Février 1764.

Exporté; 3 mille 750 quarters de froment pour l'Eſpagne & la Méditerranée; 511 mille 898 ℔ de tabac pour la France, l'Allemagne & l'Eſpagne; 3739 ℔ en poudre, pour la Méditerranée; 3 mille 908 quintaux de ſucre, pour diverſes Places; 1989 onces de vaiſſelle d'argent pour la Hollande & la Jamaïque; 15 mille galons d'eau-de vie Angloiſe, pour l'Amérique; 260 tonnes de bois de campêche, pour la Hollande; 8 mille 276 ℔ de piment; 428 peaux de caſtor, pour la France; pour 75 mille ℔ ſterlings de différentes marchandiſes, pour les Indes orientales, par la Compagnie unie.

Importé; 1 million 17 mille 105 verges de toile d'Irlande; 31 mille 57 ℔ de cochenille de Cadix; 63 mille 502 ℔ d'indigo, 19 mille 600 de piment, 380 mille 500 de tabac de la Virginie & de Maryland; 10 mille 130 quintaux de ſucre, 300 de riz, 4 mille 473 galons d'eau-de-vie de France; 6 mille 553 peaux de caſtor, 4 mille 540 de martre, 3310 de lapin; 2 mille 286 de daim, 1376 de loutre, & autres pelleteries de Quebec.

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, le Mercredi 29 Février* 1764.

	℔	ſ	d		℔	ſ
Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔ . .	13	10	-			
Pluſieurs ont vendu,	10			à	12	10
Seigle, ...	5	15		à	6	5
Orge, ...	5	10		à	6	
Avoine	13	5		à	16	
Lentilles, ...	16			à	40	
Pois blancs, ...	18			à	20	
Haricots, ...	14			à	26	
Ronds	16			à	17	
Pois gris	11	10		à	12	10
Pois verds, ...	11			à	40	
Feverolles	9			à	10	
Veſce	8	10		à	12	
Féves ſuiſſes . . .	17			à	22	
Navette	30					
Chenevis	12	10		à	13	
Sarraſin	6	10		à	7	
Millet	18			à	20	
Senevé						
Lin, ...						
Sainfoin						
Farine blutée, *le boiſſeau*, ...	22	ſ		à		28
Rémoulage	11	ſ	9	à		30

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du 27 Février au 29.*

Froment, *le ſeptier*,	15 ℔				
Pluſieurs ont vendu	13	15	à	14 ℔	10
Orge.	6	5	à	7	5
Veſce					
Avoine en ſacs. . .	15				
Avoine en *banne*,	13		à	13	10
Farine blutée, . . .	22		à		30 ſ

CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe, le 21 Février 1764.

Amſterdam , 2 uſances ½	36	6 à 7
D°. a vue	36	4
Rotterdam 2 uſances ½ ..	36	7
Hambourg 2 uſances ½ . .	35	1
Paris, ...	30	⅝ ⅛
D°. 2 uſances.	30	⅛
Bordeaux, 2 uſances. . . .	30	
Cadix	38	¼
Madrid	38	⅜
Bilbao.	37	⅜
Livourne	48	⅛
Gênes	47	¼
Veniſe.	50	¼
Lisbonne	5 5	½
Porto	5 4	⅝
Dublin.	9	
Agio de la banque d'Holl. .	3 ⅛	p °/°

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 #	18 ſ	3 d
D°. en barres	3	18	3
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares. . . .		5	2 ⅛
D°. petites		5	2 ⅛
Grandes Mexicaines		5	2 ⅛
D°. petites.		5	2 ⅛
Argent en barres.		5	3 ½
Cochenille la ℔	13 ſ 3		

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque. .	114 ¼	à ½
De la Com. des Indes .	158	
Actions de la Mer du Sud.	94	
Anc. Ann. de la M. du S.	84 ½	
D°. Nouvelles.	83 ½	
D°. réduites à 3 p °/°. .	84 ⅜	à ⅝
D°. conſolidées à 3 p. °/°.	84 ¼	
De la C. des I. à 3 p °/°.	82 ⅝	
D° de 1751, à 3 p °/° .	82 ¼	
D°. de la B. 1756 à 3½ p. °/°.	86 ¼	à 87
D°. 1758 a 3 ½ p °/°.	88 ¼	
D°. 1762 à 4 p °/°.	94 ⅞	à 95
Bill. de la C. des I. prime.	4	
De l'Ech. 1763.		
Eſcompte. . , . . .	7	
De la Marine payable en Février.		
Eſcompte.	10 ¼	
Annuités à longs term. . .	26 ⅛	
Souſcriptions 1763. .	94 ⅛	
De la Marine à 4 p °/° . .	92 ⅜	à ½
D°. à 4 p. °/°. 1763. . . .	92 ⅛	à ⅜

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS *à Paris, le 29 Février 1764.*

Changes.

Amſterdam.	55	⅜ à ½
Londres.	31	1/16
Hambourg	180	¼
Madrid	15	3
Cadix.	15	2
Livourne	96	
Lyon, Roys ½		

Effets publics.

Actions des Fermes .	1020
Colonies, 1759 . .	14 p °/°
Amortiſſ.	
3e Loterie	745
2 ſ p #	
Emprunt, 50 millions	16
Annuités	442
Coupons	8 8
Epoques 3e 7, 4e. 8 5, . .	9 7 ½
Colonies 1758, 3 p °/°	

Compagnie des Indes.

Actions	780
Emprunt.	
Promeſſes.	12 ½

Quatrieme Loterie des Epoques.

5 à 6	
10 à 12.	14 ½

Contrats.

Bretagne	17
Cuirs à 3 pour °/° . .	52 Juill. récep.
4 p °/°	17

Etiage de la riviére de Seine.

La riviére étoit le 23 Février 1764 à 7 pieds 3 pouces ; le 24 à 7 ; le 25 à 6 . . 8 ; le 26 à 6 . . 6 ; le 27 à 6 . . 2 ; le 28 à 6 ; le 29 à 5 . . 9 ; & le premier Mars à 5 . . 6, au-deſſus des plus baſſes eaux.

Prix du foin & de la paille, à Paris le 21 Février 1764.

Le foin s'eſt vendu à la porte S. Michel, 35 à 40 # le cent. La paille a été vendue à la porte S. Martin, 12 à 15, le cent.

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE pere, rue S. Severin.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Mardi 13 Mars.

DE NISMES, *le 22 Février 1764.*

LEs huiles ont diminué de prix, & les fines valent à Mont-fin, 5 ᴴ 5 ˢ à 5 ᴴ 10ˢ la canne, péſant 20 ℔, poids de table; celles de Niſmes, premiere qualité, valent 4 ᴴ 15 à 5 ᴴ, ſeconde qualité, 4 ᴴ 8 ˢ à 4 ᴴ 12 ˢ, même meſure, celles pour les Fabriques de ſavon 22 ᴴ le cent, poids de table.

DE L'ORIENT, *le 22 Février 1764.*

Les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, *le Penthievre* & *l'Eléphant*, ſont partis aujourd'hui pour Cadix, & pour aller de-là à Canton.

DE PARIS, *le 28 Février 1764.*

On a vû dans differens Papiers publics, l'annonce de quatre prix propoſés par l'AcadémieRoyale des Belles-Lettres de Caën. Le premier donné par M. de Fontette, Intendant de la Généralité & Vice-Protecteur de l'Académie, eſt de 300 ᴴ pour celui qui aura le mieux indiqué *les moyens de multiplier les Manufactures dans la Généralité de Caën.* Il ſera donné le 6 Décembre 1764, les Diſcours qui concoureront, & qui ne doivent être que d'une demi-heure de lecture, ſeront adreſſés, francs de port, à M. Rouxelin, Sécrétaire perpétuel, & doivent lui être remis avant le premier Novembre 1764.

Les trois autres prix ſont, le premier de 500 ᴴ pour la perſonne qui aura ſalé du bœuf aux moindres frais poſſibles, & qui puiſſe ſupporter la concurrence, pour la qualité, avec les bœufs d'Irlande; le deuxiéme de 400 ᴴ pour la perſonne qui aura préparé avec des bleds de la Province de Normandie, des farines auſſi bonnes, pour le tranſport dans nos Colonies, que les farines Angloiſes; & le troiſiéme de 300 ᴴ pour la perſonne qui aura préparé & ſalé des beurres auſſi bons que ceux d'Irlande.

Il faut obſerver que pour réuſſir, dans la concurrence au ſecond de ces trois derniers prix, on doit employer la diſſécation par le moyen des étuves, qu'il ne faut point blutter les farines lorſqu'elles ſortent de deſſous la meule, & qu'on doit les laiſſer refroidir avant que de les mettre au blutteau. L'eſpéce de bled appellé franc bled, que dans les environs de Caën on nomme bled gris, donne d'excellentes farines qu'on croit les plus propres à ſoutenir le tranſport dans les climats chauds. On doit ſe rappeller, en prétendant au dernier prix, que le lavage exact des beurres, avant leur ſalaiſon, eſt une opération eſſentielle. On trouve dans le premier volume, des Mémoires de la Société Royale d'Agriculture de Rouen, un excellent Mémoire ſur les attentions qu'on doit obſerver pour ſe procurer des beurres de la première qualité, & ces attentions doivent être obſervées, quelque ſoit la qualité des pâturages.

Ceux qui voudront concourir, doivent ſe munir de certificats des Subdelegués ou Magiſtrats des Villes, dans leſquelles ils habitent, ou de leurs Curés, s'ils demeurent à la Campagne. Ces certificats porteront que la denrée aura été préparée avec des matiéres du Pays. Chaque denrée, ſuivant ſon eſpéce, ſera renfermée dans des barrils, quarts, ou tines,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

qui ſeront marqués de la marque qu'aura choiſi le particulier concourant, & du cachet ou marque des Subdelégué, Magiſtrat ou Curé. Il ſera envoyé à M. l'Intendant de Caën une liſte des perſonnes, qui auront concouru, contenant leurs noms, qualités & demeures, leur marque, & celle des Subdélégué, Magiſtrat ou Curé. Il ſera envoyé à la Guyanne, à la Guadaloupe & à la Martinique une égale quantité de chaque denrée concourante aux prix, avec les renſeignemens propres à faire connoître le nom de la perſonne, dont la denrée ſe trouvera de la meilleure qualité. Sur le compte qui en ſera rendu à l'Académie, & à M. l'Intendant, les prix ſeront diſtribués le Jeudi 5 Décembre 1765.

Le généreux Citoyen qui a dépoſé les ſommes promiſes pour ces Prix, a reçu ſur cet objet, une Lettre d'un Négociant de la Rochelle qu'il nous a communiquée, & dont il nous a permis de faire uſage. Il nous a paru qu'elle contenoit des obſervations dignes d'être répandues pour le progrès des entrepriſes qu'on veut favoriſer. Peut-être en conclura-t-on qu'il ſeroit néceſſaire, pour que nous euſſions du ſuccès dans nos ſalaiſons, que le ſel fut marchand en France. Quoiqu'il en ſoit, voici ce qu'il écrit au zélé patriote qui nous a remis ſa Lettre.

» Votre amour pour la patrie vous fait » imaginer tout ce qui peut lui être avan- » tageux, & la reconnoiſſance de la gé- » nération préſente vous eſt due. Mais » permettez, Monſieur, qu'un Négociant » qui a quelque expérience, vous faſſe des » obſervations ſur les trois Prix que vous » donnez. Je crains que vous ne dépenſiez » douze cens livres, ſans remplir vos vûes. » 1°. S'il y a du choix à faire entre la » viande de bœuf d'Irlande & la viande » de bœuf de France, elle eſt en faveur » de la dernière, parce que nos paccages » ſont ſupérieurs. C'eſt un fait dont les » Irlandois conviennent eux-mêmes; par » conſéquent, rien n'empêche qu'on ne » faſſe en France un, deux, même dix » barrils de bœuf ſalé qui ſe trouvera ſu- » périeur à une même quantité de bœuf » ſalé & choiſi en Irlande. Il ne réſulte- » roit donc, Monſieur, de l'eſſai que » vous voulez faire faire, que ce que nous » ſçavons déjà; mais votre prix de 500 » n'encouragera perſonne à faire ſaler » mille barrils, pas même cent, parce » qu'ils reviendroient à beaucoup plus cher » que ceux d'Irlande, & qu'ils ne ſe ven- » droient pas plus aux Colonies. Il eſt vrai » que vous exigez *aux moindres frais poſ-* » *ſibles*; mais, Monſieur, cette condi- » tion ne peut être entendue que par com- » paraiſon d'un barril ſalé en France, avec » un autre barril auſſi ſalé en France. Ne » ſeroit-il pas poſſible de propoſer un Prix » en faveur de celui qui feroit ſaler la plus » grande quantité de bœuf, qui mis en com- » paraiſon dans les Colonies avec celui d'Ir- » lande, ſeroit auſſi bon & meilleur, & ne » reviendroit qu'à cinq pour cent de plus. » Je crois, Monſieur, que ce ſeroit le » moyen d'encourager les ſalaiſons de » bœuf en France. Celles de cochon réuſſiſ- » ſent au mieux, pourquoi celles de bœuf » ne réuſſiroient-elles pas? Je vous obſerve- » rai que le bon bœuf d'Irlande eſt fort » cher à préſent, & que ce ſeroit peut-être » le meilleur tems pour notre ſalaiſon; » j'obſerverai encore qu'il convient d'é- » loigner cette entrepriſe des Provinces » où la grande, même la petite Gabelle » ont lieu.

» 2°. Sila qualité des bleds de Norman- » die ne pouvoient produire que des fari- » nes égales à celles d'Angleterre, il vau- » droit bien mieux ne pas ſonger à l'expor- » tation pour les Colonies. Les farines An- » gloiſes ſont mauvaiſes, l'expérience de » tous les jours le confirme. Celles de la Mé- » tropole ſont trop deſſéchées pour ſe con- » ſerver à la mer, celles de la nouvelle » Angleterre ſont trop graſſes, & dès qu'- » elles ont ſéjourné dans nos Colonies, » elles aigriſſent & ſe gâtent; les uns & » les autres ſont miſes dans des barrils, » dont le bois ajoûte encore au vice prin- » cipal, & ce n'eſt pas chez un peuple » qui conſomme peu de pain, qu'il faut » chercher les moyens de faire de bonne » farine. Nous les avons chez nous, » Monſieur, & il ſeroit à ſouhaiter que » toutes les Provinces de France fiſſent des » farines, comme on en fait dans plu- » ſieurs de nos cantons. J'en ai eu de reſte » de mes Navires venant de S. Domin- » gue, dont j'ai fait faire du pain que » j'ai trouvé très-bon. Tous les bleds de » France ſont bons & propres a faire de la » bonne farine pour les plus longs voyages,

» excepté les bleds blancs qui contiennent » le principe d'une fermentation que tous » les procédés connus juſqu'a préſent n'ont » pû corriger. Il ne s'agit, a l'égard des » bleds rouges, que de les bien nétoyer, » & de laiſſer éteindre la fermentation » inſéparable de la nature, & développée » par le frottement des meules, lors du » moulage.

» 3°. Nul doute, Monſieur, que nos » beurres de France ne ſoient égaux, & » même ſupérieurs à ceux d'Irlande. La » Flandre Françoiſe en envoye aux Colo- » nies par Dunkerque, qui ſont de toute » bonté. La Bretagne, le Poitou, & la » Xaintonge, en peuvent fournir d'une » auſſi bonne qualité, mais c'eſt encore » plus a la quantité qu'à la qualité que vo- » tre prix devroit-être accordé, car qui- » conque riſquera ſix quintaux de beurre » pour la Comparaiſon, obtiendra par la » réuſſite, cinquante francs du quintal » en ſur-bénéfice.

DE PARIS, *le 3 de Mars* 1764.

L'Ouvrage que nous faiſons, doit préſenter au Public tous les objets qui intéreſſent le Commerce & la circulation de l'argent, lorſqu'ils parviennent a notre connoiſſance. Nous avions lû dans la Gazette de Leyde, N°. 86, une annonce de la Loterie de Veniſe, qui ne nous parut pas aſſez détaillée. Nous avons cru devoir donner, N°. 10, le plan entier de cette nouvelle Loterie établie ſur la Banque de Veniſe; nous avons joint au N°. 15 un éclairciſſement ſur cette même Loterie, & enfin nous avons inſéré N° 17, un avis relatif à cet éclairciſſement. L'eſprit le moins calculateur, a dû ſentir que le bénéfice de 27 pour $\frac{o}{o}$, promis par l'éclairciſſement, & rappellé par notre avis, ne pouvoit avoir de réalité que dans la poſſibilité de la vente des Actions reparties dans les huit premieres Claſſes, mais nous n'avons pas cru qu'il nous fût permis de faire aucune obſervation critique.

On nous a adreſſé une Lettre ſur ces avis divers, qui renferme des principes, que nous ſommes bien éloignés de combattre. En la mettant ſous les yeux de nos Lecteurs, telle qu'elle nous a été écrite, nous prouverons, ce nous ſemble, combien nous ſommes jaloux d'arrêter le progrès des erreurs dont, contre nos propres intentions, nous aurions pû nous-mêmes être la cauſe.

Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce ſur la Loterie de Veniſe.

Vous avez donné, Monſieur, dans votre Gazette N°. 10. le plan d'une Loterie établie à Veniſe. Vous avez joint au N°. 15. un éclairciſſement par lequel on prétend prouver qu'une Société de cent actions placées dans les neuf claſſes de cette Loterie, & dirigées ſur le plan de la vente des huit premieres diviſions, donneroit un bénéfice *certain* de 27 p. $\frac{o}{o}$ outre l'eſpérance de quelque lot dans la neuviéme diviſion. Enfin vous annoncez dans le N°. 17. que pluſieurs perſonnes ſe préſentent pour concourir à faire en Société de 100 Actions le plan détaillé dans l'éclairciſſement.

Permettez-moi, Monſieur, de faire quelques obſervations ſur cette Loterie & ſur ces avis divers, & de vous demander d'abord, comment vous vous êtes déterminé a expoſer comme choſe prouvée, l'illuſion de ce *bénéfice certain* de 27 p $\frac{o}{o}$. Le plan de la Loterie annonce une perte de 10 p $\frac{o}{o}$ pour une Société qui la rempliroit en entier: comment donc 100 actions peuvent-elles donner un bénéfice certain de 27 p $\frac{o}{o}$? Rien ne prouve mieux combien notre Nation fait peu d'uſage du calcul le plus ſimple, puiſqu'on oſe préſenter à ſa crédulité des chimeres ſous le nom de réalité, & des poſſibilités pour des *certitudes*. Si on lui avoit fait l'honneur de la croire plus exercée au calcul, on n'auroit pas voulu en effet décrier le jeu compliqué, auquel on l'invite, par un expoſé illuſoire. Mais cette ruſe eſt un des tours d'éloquence communs aux faiſeurs de projets: ils ſuppoſent toujours en fait la choſe en queſtion, & ils réuſſiſſent parce que la multitude aime à croire.

Mais vous, Monſieur, dont l'ouvrage eſt conſacré à l'utilité publique, n'avez-vous pas contracté l'engagement de nous redreſſer, en nous rappellant ſur chaque matiere aux principes & aux vérités, dont la conviction générale & populaire peut ſeule produire ſolidement la proſpérité nationale? Quel ſervice par exemple ne rendriez-vous pas a vos Compatriotes ſi vous parveniez, par une inſtruction réitérée, à leur inſpirer la pratique de cette maxime triviale, que toutes les choſes humaines ſont ſoumiſes au calcul. Il en eſt un

phifique & un moral ; mais on ne doit point eſpérer de s'élever au dernier ſi le calcul phiſique eſt négligé. La plûpart des François ne le croient néceſſaire que dans les comptoirs des Banquiers & des Commerçans ; comme s'ils préſumoient que l'ordre & l'exactitude n'appartiennent qu'a cette profeſſion.

Il n'eſt même pas rare de voir l'inſtruction, ſans laquelle le calcul matériel n'eſt qu'une mécanique d'un mérite très-inférieur, devenir inutile entre les mains d'un homme d'eſprit qui ne connoît pas la route la plus courte pour arriver à un réſultat précis. Combien d'idées métaphiſiques ſeroient rendues ſenſibles d'un trait de plume ; combien de doutes ſur l'application des premiers principes pourroient être réſolus d'une maniere auſſi prompte que lumineuſe ? Mais notre éducation regarde l'habitude familiere du calcul matériel, comme une choſe ou ſuperflue ou indifférente ; parce qu'on ne fait pas attention que cette habitude dans un jeune-homme le porteroit naturellement à obſerver avec plus de préciſion, à comparer plus de choſes, enfin à acquerir un plus grand nombre d'élémens ſur leſquels il appliqueroit le calcul. De-là naîtroit vraiſemblablement une juſteſſe de coup d'œil très-agréable & encore plus eſſentielle dans le cours de la vie ; & une ſageſſe dans les penſées tout-à-fait néceſſaire au bonheur.

Auſſi le moindre avantage que j'attendrois de l'eſprit de calcul, rélativement aux Loteries, ſeroit d'en apprécier au juſte les combinaiſons ſpécieuſes : le vœu que je forme ſeroit de dégoûter une Nation enſée d'un jeu dangereux pour les mœurs.

On peut calculer la cupidité d'un Peuple & ſon goût pour l'oiſiveté, par le dégré d'ardeur avec lequel il ſe livre à ces chimériques ſpéculations. Des domeſtiques fidéles, & qui ſe bornent à la médiocrité de leurs ſalaires légitimes : des ouvriers, des artiſans occupés du ſoin de perfectionner leur art, & d'y élever frugalement leur famille, n'iront point compromettre dans de pareils hazards ce qu'ils ont acquis par des veilles, & à la ſueur de leur front. On peut donc préſumer ſans ſcrupule, que ceux qui s'écartent de cette timidité, ou bien ſont des inſenſés qui n'ont point l'eſprit de leur état, ou bien des hommes encore plus dangéreux pour la Société.

Si nous remontons à des conditions plus relevées, le vice des moyens n'eſt plus le même ; mais le motif eſt également fondé ſur le goût des chimeres, & ſur la cupidité. Si ces paſſions ſont inſéparables de l'homme, il n'en eſt que plus intéreſſant d'écarter loin de lui tout ce qui tend à les développer, ou à les émouvoir. Le jeu des Loteries, néceſſairement déſavantageux pour les pontes, n'a aucun des attraits qui ſoutiennent les autres jeux imaginés pour l'amuſement des hommes ; il eſt froid & ſans action ; ſi les perſonnes qui ſont dans l'uſage régulier d'en courir les hazards, veulent être de bonne foi, elles conviendront que ſans l'amorce d'une ſomme conſidérable, comparée à une miſe modique, elles ne s'y détermineroient pas. Par un ſecond aveu plus difficile à obtenir, le plus grand nombre, pourroient nous apprendre qu'il s'eſt permis ſur cette frivole eſpérance, des écarts d'imagination, dont le moindre inconvénient eſt de l'acoutumer à ſe repaître de choſes vaines & fantaſtiques. Mais aucun peut-être ne s'eſt apperçu que cette miſe modique & répétée l'a privé dans pluſieurs occaſions du bonheur de faire une bonne action.

Un riche avide veut profiter de la ſpéculation que vous avez annoncé, Monſieur, il veut acquérir 100 actions de commerce ſur la Banque de Veniſe : ſes gens d'affaires ſont chargés de preſſer les recouvremens ; de malheureux Fermiers, n'ont que du bled pour payer les arrérages échus ; on les exécutera. De pauvres artiſans n'ont pas été occupés, le terme du loyer eſt échu ; on les expulſera, leurs meubles ſeront vendus : les enfans d'un vieux ſerviteur pourroient à l'aide de quelque libéralité entrer en aprentiſſage ; ce ſont des pareſſeux ; Paris abonde en moyens de ſubſiſter ; qu'ils crient des billets de Loterie.

J'ai prétendu, Monſieur, par une exagération, ramener chaque particulier à ſe rendre compte d'un détail que la médiocrité de la ſomme, rendroit minutieux aux yeux du Lecteur ; mais dont l'effet total eſt conſidérable pour le Public. Il me reſte à prévenir une objection que la cupidité toujours ingénieuſe, ne manqueroit pas de m'oppoſer.

Un pere de famille, dira-t-on, peut avoir l'ambition de retrancher quelque choſe ſur ſon aiſance pour tenter la fortune, & ſe procurer les moyens d'augmenter ſa bienfaiſance, ſoit envers ſa famille, ſoit envers les étrangers.

J'admets la pureté du motif; je le loue en blâmant le moyen, & je ſerois d'autant plus tenté d'en excuſer la folie, que ſi ces peres de famille étoient la ſeule reſſource des Loteries, il n'en ſeroit point propoſé. Mais j'ajoute que ce mauvais exemple donné a la famille lui ſera plus funeſte, que le hazard d'un évenement heureux ne lui peut être profitable, que la perte de l'occaſion certaine d'une action honnête & généreuſe ne peut jamais être remplacée; & que le ſouvenir de pareils actes, eſt l'héritage le plus opulent, dont des enfans ſe puiſſent glorifier. Car il leur apprendra ce que la fortune n'enſeigne à perſonne, qu'il eſt plus agréable de régler ſes beſoins au-deſſous de ſes facultés, qu'il ne l'eſt de pouvoir mettre ſes fantaiſies au niveau de ſes beſoins.

Il eſt évident, Monſieur, que je n'entens point parler de ces Loteries qui ne ſont qu'un emprunt du Gouvernement, accompagné d'une eſpèce de jeu propre à déterminer la préférence du prêteur. Si c'eſt un mal, il peut-être quelque fois néceſſaire; & il rentre dans la claſſe des inconvéniens particuliers, compenſés par l'ordre général. Mais nos loix ont regardé les Loteries comme les jeux de hazard; toutes celles de l'Etranger ſont proſcrites par les réglemens de Police, car au mal moral, elles ajoutent la perte réelle de notre argent. S'il en exiſte pluſieurs dans la Capitale, il faut croire que l'abus eſt toléré par des motifs ſupérieurs; comme on y a vû long-tems ſubſiſter des lieux privilégiés pour les jeux de hazard, proſcrits & punis juſque dans l'intérieur des familles. Encore ſeroit-il déſirable que la corruption qu'elles ont introduite, ou qu'elles fomentent parmi le peuple de Paris, ne s'étendit pas dans nos Provinces, par l'établiſſement de leurs Bureaux.

Je ſuis, &c.

DE PARIS, *le 5 Mars* 1764.

Nous avons annoncé N°. 18, pag. 143, que les Syndics des Créanciers de la ci-devant Société ſe diſant de Jeſus, ont envoyé à S. Domingue, à la Martinique & à Cayenne, des perſonnes fondées de leur Procuration pour procéder à la vente des biens meubles & immeubles que les Lettres-Patentes du Roi du 3 Juin 1763 leur attribuent. Nous annonçons aujourd'hui que les Créanciers peuvent eſpérer que la vente & la liquidation de ces biens n'éprouveront point de retardement à la Martinique, puiſque le Conſeil ſupérieur de cette Iſle a rendu un Arrêt du 18 Octobre 1763, qui ordonne aux Membres de ladite Société de vuider, dans la huitaine de la Signification de cet Arrêt, toutes les maiſons, habitations & autres établiſſemens qu'ils occupent dans cette Iſle; Ce qui rend ces biens vaquans. Nous avons auſſi promis de rendre compte des ventes qui ſeront faites, & des ſommes qu'elles auront produites. Des Lettres-Patentes du Roi, données à Verſailles le 11 Février 1764, & régiſtrées au Parlement de Paris le 24 du même mois, nous apprennent qu'au mois de Juillet dernier, il avoit été procédé à la Requête du Procureur Général au Conſeil ſupérieur de la Louiſiane, à l'inventaire & à la vente de tous les meubles & immeubles de la Société dans cette Colonie. Le produit de cette vente ſe monte à la ſomme de 955, 752 ᵗᵗ monnoie de la Colonie.

Les Lettres-Patentes dont nous venons de parler, ordonnent que les deniers provenant de la vente faite au Conſeil ſupérieur de la Louiſiane, & ceux qui proviendroient des ventes & recouvremens qui pourroient reſter à y faire des biens & effets de ladite Société, ainſi que tous billets, lettres de change, ou autres titres néceſſaires au recouvrement du prix deſdites ventes & effets, ſeront remis ès-mains du Fondé de Procuration des Syndics des Créanciers, pour le tout être par lui remis ou envoyé au ſequeſtre nommé par l'Arrêt du Parlement de Paris du 19 Mai 1762. Les mêmes Lettres-Patentes ordonnent que les procédures qui ſeront à faire pour le recouvrement des ſommes & effets dans la Louiſiane, continueront d'être faites au Conſeil ſupérieur de cette Colonie, ou pardevant tel autre Juge qui en devra connoître; que ceux des habitans de ladite Colonie qui auroient des créances ou autres droits à exercer ſur leſdits biens

seront tenus de se pourvoir en la Grand'-Chambre du Parlement de Paris, dans un an, pour tout délai, à compter de l'enregistrement des présentes au Conseil supérieur de la Louisiane; que dans le cas où il resteroit quelques biens sujets aux créances des Créanciers dans ladite Colonie & lieux en dépendans, il puisse être incessamment procédé à leur vente au Conseil supérieur de la Colonie.

DE MARSEILLE, *le 6 Février* 1764.

Importation.

Du Cap. François, par le Vaisseau du Capitaine Simon, 1083 barriques de sucre terré; 1158 sacs de caffé; 1372 cuirs en poil; 57 barriques d'indigo; 556 piéces de bois de campêche.

D'Amsterdam, par les Vaisseaux des Capitaines Groot & Hilkes, 77 balles de poivre; 14 d° de baleine; 8 caisses d'huile de vitriol; 1 barrique d'huile de lin; 400 tonneaux de bray; 4 barriques de ceruse; 182 d° de cacao; 58 d° de droguetes; 6 caisses de canelle; 46 barrils de cloux; 44 d° de saumons; 5 d° de couperose: 2 caisses de borax; 2 barrils de blanc de plomb; 2 d° de fil de fer; 17 tonneaux de colle; 144 douzaines de planches; 7 caisses de thé; 6057 barres de fer; 19 tonneaux de bois moulu; 129 caisses de fromages; 4 barrils de fer blanc; 1 d°. de muscade.

De l'Orient, par la Corvette du Capitaine de Blanc, 1300 balles de caffé; 800 charges de bled.

DE MARSEILLE, *le 20 Février* 1764.

Exportation du 28 Janvier au 17 Février.

Pour Constantinople, par la Polacre *la Trinité* & le Brigantin *le Dragon*, Capitaines Sauveur Gabriel Faudon, & Jean-François Trullet, 293 ballots de londrins seconds; 34 d° de londres larges; 447 ballons, 13 caisses de papier; 1028 pains de plomb, pésant 79739 ℔; 8 barriques, 1 barril d'indigo, pesant 4669 ℔; 50 sacs de gingembre, pésant 8000 ℔; 14 barrils de cochenille, pésant 2716 ℔; 74 barriques de sucre terré, pésant 88495 ℔; 10 barriques d'amandes, pésant 9155 ℔; 6 montres d'or; 1 barril de pierres à fusil, pésant 500 ℔; 6 ballots de porcelaine, pésant 600 ℔; 1 barrique de tartre, pésant 725 ℔; 72 piéces de bois de campêche, pésant 1514 ℔; 1 barrique de sucre en pain, pésant 750 ℔; 5 caisses d'étoffes en dorures; 1 d° de limes, pésant 100 ℔; 3 barrils de vifargent, pésant 627 ℔; 12 caisses de vin; 27 d° de provision; 24 d° de fayance; 32 d° de toiles; 49 sacs de caffé, pésant 23913 ℔.

Pour Alexandrie, par le Brigantin *le Jean-Jacques, dit l'unique*, Capitaine Pierre Terme, la Corvette *la Vierge de la Garde*, Capitaine Estienne Voulaire, & la Barque *S. Bernard*, Capitaine Toussaint Guibaud, 114 ballots de londrins seconds; 56 d° de londres larges; 1 barrique de sucre tapé, pésant 650 ℔; 36 barrils de cochenille, pésant 7541 ℔; 3 barriques de girofle, pésant, 1007 ℔; 81 barrils, 4 barriques d'arquifoux, pésant 57536 ℔; 232 ballons de papier; 24 barriques de caffé, pésant 15514 ℔; 150 barres de fer, pésant 7500 ℔; 1 barril de cinabre; 4 barrils de vifargent, pésant 828 ℔; 8 barriques d'amandes, pésant 6708 ℔; 4 tonneaux de vin; 5 barriques de tartre, pésant 4871 ℔; 3 d° de vieux cloux, pésant 1364 ℔; 1 d° de couteaux; 4 sacs d'éguilles; 24 barrils d'anchois; 28 d° d'olives.

Pour Alexandrette & Chipres, par les Barques *l'Aurore*, Capitaines Pierre Boze, & *l'Heureuse*, Capitaine Mathieu Boyer; 137 ballots de londrins seconds; 33 d° de londres larges; 68 barrils d'indigo, pésant 24910 ℔; 12 d° de grabeau, d° pésant 4419 ℔; 34 caisses de bonnets; 4 barrils de sucre blanc, pésant 1303 ℔; 6 d° de pierres à fusil; 34 d° de sucre en pain, pésant 10035 ℔; 6 d° de rocou, pésant 1650 ℔; 15 d° d'amandes, pésant 5867 ℔; 16 ballons, 1 caisse de papier; 10 barrils de cochenille, pésant 2255 ℔; 28 d° d'arquisoux, pésant 10030 ℔; 49 d° de sucre terré, pésant 16727 ℔; 1 caisse de merceries; 26 paquets de plomb, pésant 2570 ℔.

Pour Smirne, par les Pinques *le Volage*, Capitaine Jean-Joseph Lunel, & la *Notre-Dame de Grace*, Capitaine Claude Pellegrin, 10 ballots de londrins seconds; 26 d° de londres larges; 210 pains de plomb, pésant 43758 ℔; 42 barrils d'indigo, pésant 11091 ℔; 25 d° de cochenille, pésant 5716 ℔; 709 buches,

156 quintaux de bois de campêche ; 3 paniers de vin de Bourgogne ; 10 ballons, 1 caiſſe de papier ; 35 barriques de ſucre en poudre, péſant 43540 ℔ ; 302 ſacs de caffé, péſant 44021 ℔ ; 15 barrils d'acier, péſant 1984 ℔ ; 6 plaques de fer ; 4 caiſſes de bonnets ; 16 balles de poivre, péſant 8442 ℔ ; 1 cruche de noix de muſcade, péſant 99 ℔ ; 2 tonneaux de girofle, péſant 819 ℔ ; 1 caiſſe de toles de fer, péſant 360 ℔ ; 2 caiſſes de chandelles ; 2 d° de prunes, péſant 300 ℔ ; 1 d° de cartes ; 1 d° de liqueurs ; 1 d° de droguerie, péſant 40 ℔.

Pour Salonique, par la Polacre, *la Marie Thereſe*, Capitaine Jean Floren Gonirau, 58 ballots de londrins ſeconds ; 7 d° de londres larges ; 12 barrils d'indigo, péſant 3047 ℔ ; 3 d° de cochechenille, péſant 685 ℔ ; 9 barriques, 137 quintaux de ſucre en poudre ; 7 d° de ſucre en pain, péſant 3725 ℔ ; 83 d° de caffé, péſant 19820 ℔ ; 170 ſacs de grenaille, péſant 12200 ℔ ; 4 d° de noix de galles, péſant 1460 ℔ ; 3 caiſſes de liqueurs ; 300 barrils de plomb, péſant 58,371 ℔ ; 3 balles de liége.

DU HAVRE, *le 27 Février 1764.*

Importation.

De Londres, par les Navires Anglois *le Ricovery*, Cap. Robert Allan, *le Triton*, Cap. Cuthbert Duun, *le Royal Duc*, Cap. Beſt, 773 boucauds de tabac ; 10 caiſſes, 1 barril d'échantillons de tabac ; 40 meulles à éguiſer.

De Dunkerque & de la Martinique, par le Navire *l'Eſperance*, Cap. Paon, 105 barriques, 1 tierçon, 4 quarts de ſucre ; 42 barriques, 44 tierçons, 92 quarts, 96 ſacs de caffé ; 20 ſacs de cacao ; 6 caves de ſirop ; 4 barriques, 43 paquets de caſſe ; 98 balles & 14 ballots de coton ; 1 caiſſe, 8 barrils de confitures.

Le Navire *l'Artibonite*, du port de 300 tonneaux ou environ, armé de 12 canons, 32 hommes d'équipage, Cap. P. A. Thomas, eſt actuellement en charge dans ce Port, pour le Cap François, S. Marc & le Port-au Prince, & partira à la fin de Mars prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou y faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront *à Paris*, à M. Bouhebent, Banquier, rue Quinquempoix ; *au Havre*, à M. de la Haye le Bouis, Négociant.

Le Navire *la Marie-Thereſe*, du port de 270 tonneaux ou environ, armé de 4 pierriers, 10 canons, 34 hommes d'équipage, Cap. Robert-Auguſtin Coſté, eſt actuellement en charge dans ce Port pour aller en droiture à la Guadaloupe & partira dans le courant de Mars. Ceux qui voudront y paſſer ou y faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront *à Paris*, à M. Dufreſne, Banquier, rue du Four S. Euſtache ; *à Rouen*, à M. Pierre Taillet ; *au Havre*, à M. Pierre Delarbre.

Le Navire *la Syrene*, du port de 180 tonneaux, 20 hommes d'équipage & armé de 4 canons, Cap. N. Langlois, eſt en charge dans ce Port pour aller en droiture au Port-au-Prince, & partira dans le courant de Mars. Ceux qui voudront y paſſer ou y faire charger des marchandiſes a fret, s'adreſſeront *à Rouen*, à MM. le Queſne & le Bourſier ; *au Havre*, à M. L. C. Prudhomme.

DE S. MALO, *le 27 Février 1764.*

Importation.

Du Cap François, par le Navire *la Comteſſe de Feran*, de ce port, 208 barriques & boucauds, 36 quarts de ſucre ; 23 boucauds d'indigo ; 120 cuirs en poil ; 320 buches de gayac ; 25 mardriers d'acajou ; 16 barriques, 26 quintaux, 145 ſacs de caffé ; 68 pieces de vieilles fontes ; 2 ſurons de quinquina ; 4 caiſſes de liqueurs ; 6 barrils de confiture ; 1 caiſſe de ſirop.

De Marſeille, par le Navire *la Valeur*, Capitaine Galliot, 1611 caiſſes de ſavon ; 15 piéces, 5 demi d°, 106 barriques d'huile ; 69 balles & demi-balle de coton filé & en laine ; 1484 ℔ de fuſtel ; 27 boucauds, barrils & caiſſes d'alun ; 87 barrils d'amandes ; 59 balles de noiſettes ; 105 barrils de raiſins de corynthe ; 93 caiſſes & barrils de ſouffre ; 14 balles de laine ; 19 couffes de riz.

Le Navire *la Paix*, de ce Port, venant du Cap François, a relâché à Peros, côte de Bretagne, & y eſt retenu par les vents contraires.

CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe, le 2 Mars 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	6
D° a vue	36	4 ½
Rotterdam 2 uſances ½ ..	36	7
Hambourg 2 uſances ½ ..	35	
Paris, ...	30	¼
D°. 2 uſances.	30	
Bordeaux, 2 uſances. . . .	30	7
Cadix	37	⅞
Madrid	37	⅞
Bilbao.	37	½
Livourne	47	⅛
Gênes	47	
Veniſe.	50	
Lisbonne	5	5 ⅜
Porto	5	4 ⅜
Dublin.	9	¼
Agio de la banque d'Holl. .	3 ¼	p °/°

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 ℔	18 ſ	3 d
D°. en barres	3	18	3
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares. . . .		5	2
D°. petites		5	2
Grandes Mexicaines		5	2
D°. petites.		5	2
Argent en barres.		5	3 ⅛
Cochenille la ℔	13 ſ	6	

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque. .	116 ¾
De la Com. des Indes .	157 ⅛
Actions de la Mer du Sud.	94 ½
Anc. Ann. de la M. du S.	86 ½
D°. Nouvelles.	85
D°. réduites à 3 p °/°. .	86 ¼
D°. conſolidées à 3 p. °/°.	86 ¼
De la C. des I. à 3 p °/°.	84 à 85
D° de 1751, à 3 p °/° .	
D°. de la B. 1756 à 3 ½ p. °/°.	
D°. 1758 a 3 ½ p °/°.	89 ½
D°. 1762 à 4 p °/°.	96 ⅛ à ⅝
Bill. de la C. des I. prime.	2 a 3 ſ
De l'Ech.	5 a 6
De la Marine payable en Février. Eſcompte.	9 ⅞
Annuités a longs term. . .	26 ⅜ à ½
Souſcriptions 1763. .	96 ¼
De la Marine à 4 p °/° . .	94 ⅝
D°. à 4 p. °/°. 1763. . . .	94 ½

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS
à Paris, le 10 Mars 1764.

Changes.

Amſterdam	56
Londres.	30 ¾
Hambourg	180
Madrid	15 2 6
Cadix.	15 1 6
Livourne	95 à ¼

Lyon, Roys ⅛ p. °/° perte.

Effets publics.

Actions des Fermes .	1020 à 1017 10 ſ.
Colonies, 1759 . .	
Amortiſſ.	
Lots de 3e. 8e. tir. .	
2 ſ p ℔	3 ½
Emprunt, 50 millions	16
Annuités	445
Coupons	89
Epoques 3e, 4e.	7
Colonies 1758,	

Compagnie des Indes.

Actions	757 ½
Emprunt.	418
Promeſſes.	

Quatrieme Loterie des Epoques.

5 à 6	
7 a 12.	15

Contrats.

Bretagne	16
Cuirs à 3 pour °/° ..	51
4 p °/°	71

AVIS.

Les Souſcripteurs de Paris qui voudront renouveller leur abonnement, n'ont qu'à en donner Avis au Bureau Général, & on leur enverra une reconnoiſſance. Comme nous touchons à la fin de l'année de la plûpart des Souſcriptions, nous prions les perſonnes qui voudront les renouveller, de faire paſſer d'avance, ſuivant l'uſage, par la voie de la poſte ou autrement, les 24 ℔ franches de port, auxquelles eſt fixé le prix de la Souſcription, au Bureau général rue Montmartre, & d'en donner avis par lettre affranchie au ſieur DUFRESNE Directeur. Les perſonnes qui n'ont pas payé le prix de l'abonnement, ſont auſſi priées de l'envoyer inceſſamment.

Fautes à corriger.

N°. 16, pag. 122, lig. 18, *ſans qu'on cou lât la leſſive*, liſez *pendant qu'on couloit la leſſive.*

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE *pere,*

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Mardi 20 Mars.

DE LISBONNE, *le* 14 *Février* 1764.

IL eſt entré ici du 5 au 10 de ce mois 7 Vaiſſeaux, dont 2 Danois, l'un & l'autre *la Providence*, Cap. George Haſſen Stade, venant de Cadix ſur ſon leſt, & Cap. Johannes Brant, venant de Genes, Chargé de riz, de bled & autres marchandiſes; 4 Anglois, *le Mary*, Cap. Edward Halles venant de la nouvelle Angleterre, chargé de morue; *l'Elier*, Cap. Joſeph Suyweord, venant de la nouvelle Angleterre, même chargement; *le Dolphin*, Cap. Thomas Falder, venant de l'Iſle S. Michel, chargé de bled, de harricots & de lard; *le Succès*, Cap. Ignatius Webber, venant de la Nouvelle-Angleterre, chargé de morue; & un Hollandois, *la Luiza*, Cap. Reoloff Suyderſtroom, venant de Dantzic, chargé de bled.

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de tems, 22 Bâtimens, dont 15 Anglois, *le Cato*, Cap. Cabbot Gerrish, pour Bilbao, chargé de morue; *le Paquebot d'Hannovre*, Cap. William, Copeland, pour Falmouth; *la Providence*, Cap. James Iſigth, pour Guerneſey, chargé de vin, ſucre & fruit; *le Léopard*, Cap. William Ward pour Bilbao, chargé de morue; *le Bradford*, Cap. John Hathorn, pour la Nouvelle-Angleterre, chargé de ſel; *l'Indian Queen*, Cap William Bownd, pour Pool, ſur ſon leſt; *l'Induſtrie*, Cap. Robert Edgard, pour l'Iſle Madere, chargé de ſel; *l'Andrew*, Cap. Georges Morrogh, pour Corck, chargé de ſel & de fruit; *la Rebecca*, Cap. Patrick Dennis, pour l'Iſle Fayal, ſur ſon leſt; *Le Tryall*, Cap. John, Clapp pour la Caroline, ſur ſon leſt; *la Catherine*, Cap. John Dickinſon, pour Londres, chargé de vin & fruit; *le Twobrothers*, Cap. Willam Whitecod, pour Alicante, chargé de morue; *la Catherine*, Cap. James Renton, pour Philadelphie, chargé de ſel; *le Douro*, Cap. Richard Shepparb, pour Porto, ſur ſon leſt; *l'Amherſt*, Cap. James Scott, pour Dublin, chargé de ſel, vin & fruit; 4 Hollandois, *le Vreeden*, Cap. Andries Wilſon, pour Setubal, ſur ſon leſt; *la Charlotte*, Cap. Pieter Adrienſen, pour Genes, chargé de ſucre & de cuirs; *le Boomhouwer Galey*, Cap. Axel Roos, pour Genes, chargé de tabac; *le Vinkeveld*, Cap. Jan de Haes, pour Genes, chargé de ſucre, cuirs & autres marchandiſes; un Portugais, *le S. Antoine*, Cap. M. A. de Souza, pour l'Iſle Madere, chargé de brique & de chaud; & un Danois, *la Meſſina Chriſtina*, Cap. Dankerſten Heyberg, pour Setubal, ſur ſon leſt.

DE LONDRES, *le* 22 *Février* 1764.

La Société pour l'encouragement des Arts, &c. afin d'établir la pêche du turbot (*a*) par des ſujets Anglois, a propoſé les prix ſuivans.

5 ᴴ ſterlings pour chaque cent turbots de 16 pouces au moins de grandeur entre œil & bat (*b*), pris par des ſujets Anglois,

---

(*a*) Cette pêche ſe faiſoit entre les Côtes d'Ecoſſe & d'Angleterre par les Hollandois qui en retiroient un bénéfice conſidérable.

(*b*) Terme de poiſſonnerie: on dit dans les converſations entre tête & queuë.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

avec des hameçons & des lignes & amenés bien conditionnés aux marchés de Londres ou de Weſtminſter depuis le premier de Mars juſqu'au 31 d'Août inclusivement.

Et 2 ″ 10 ſ pour chaque cent turbots au deſſous de 16 pouces & de 10 pouces au moins de grandeur entre œil & bat, pris & amenés comme ci deſſus.

Ces prix ſeront donnés dans le courant du mois de Septembre; mais il eſt porté que ſi la quantité de poiſſons qu'on auroit pêché pendant les 4 mois ci-deſſus fixés fut ſi conſidérable qu'elle mit en droit de prétendre ſur la totalité plus de 500 ″ ſterlings, la Société entend pour lors que les prix qu'elle propoſe ſoient limités à cette ſomme, & en pareil cas les 500 ″ ſterlings ſeront diviſés proportionnellement ſelon la quantité & la grandeur du poiſſon que chaque Vaiſſeau aura pêché.

Chaque Capitaine prétendant aux prix ci-deſſus, ou autre perſonne de l'équipage, donnera de tems en tems avis de ſon arrivée par lettres adreſſées au Sécrétaire de ladite Société qui contiendront le nom du Vaiſſeau, la quantité & la grandeur du poiſſon qu'il aura pêché, le tems & l'endroit où il aura été pêché, avec les noms de tous les pêcheurs qui y étoient, leſquelles lettres ſeront ſignées par le Capitaine & un tiers de l'équipage au moins.

DE CADIX, *le* 21 *Février* 1764.

La Cour vient d'ordonner le départ de la flotte pour le 15 Juin prochain; mais à moins qu'elle ne parte ſur ſon leſt, il eſt moralement impoſſible qu'elle ſoit prête pour ce tems, attendu qu'il eſt vraiſemblable que le Commerce voudra voir les nouvelles ultérieures du Mexique avant que de ſe décider à charger cette flotte. On voudra d'ailleurs recevoir les fonds de la derniere flotte; ainſi on penſe que celle-ci ne pourra être prête que vers le mois d'Octobre prochain.

Cours du Change.

Paris.	77 ½ à ¼.
Londres	40 ⅛.
Amſterdam.	97 ¼.

DE PARIS, *le premier Mars* 1764.

Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

Je vous ai promis, Monſieur, à la fin de ma lettre inſérée dans votre Gazette de cette année N°. 4. de vous communiquer mes réflexions ſur les déſavantages d'une Nation dans la ſortie de ſon argent à l'étranger. Je remplis mon engagement, & je vais vous tracer le plus ſuccintivement qu'il me ſera poſſible, par quel enchaînement le cours des changes nous guide dans la connoiſſance certaine de tous les effets d'une bonne, d'une médiocre ou d'une mauvaiſe adminiſtration; & comment la connoiſſance de ces effets peut nous mettre ſur la voie d'en changer la cauſe ou les principes, & de les faire tourner à notre avantage.

La terre renferme dans ſon ſein tous les différens beſoins des hommes, tant néceſſaires que ſuperflus. L'induſtrie façonne les productions de la terre d'une infinité de manieres pour les rendre utiles aux hommes & propres à leur uſage; mais la terre ne produit pas partout de quoi ſatisfaire à tous les beſoins, & l'induſtrie d'une Nation n'eſt pas celle d'une autre; de là il eſt réſulté une dépendance mutuelle & réciproque entre tous les Peuples de l'Univers, & cette dépendance a établi le Commerce.

Le but de chaque Nation qui entend ſes intérêts, eſt de diminuer ſa dépendance à l'égard des autres Nations, & d'augmenter la leur à ſon égard. Cette diminution ou cette augmentation de dépendance produit ce qu'on appelle *la Balance du Commerce.* C'eſt la Nation qui fournit aux autres une plus forte partie de ſes recoltes ou de ſon induſtrie, qui emporte la *Balance du Commerce*: ainſi on dit la balance du Commerce a été cette année à l'avantage de la France de 22 millions, pour dire que la ſomme des denrées & marchandiſes fournies par la France à l'étranger (toute compenſation faite de ce qu'elle lui a dû pour les denrées & marchandiſes qu'elle en a retiré), a produit une augmentation de richeſſes en France de 22 millions d'eſpeces, ou de matieres d'or & d'argent. Ces 22 millions auront en conſéquence aug-

menté de cette ſomme notre maſſe d'argent, diminué d'autant celle de l'étranger & donné lieu à une différence de puiſſance de 44 millions entre la France & l'étranger à l'avantage de la France.

Tout eſt réduit aujourd'hui au calcul, il n'y a que cette régle qui ſoit ſûre : ſuppoſons, Monſieur, que *la Balance du Commerce* eût été effectivement pendant 10 années conſécutives à l'avantage de la France de 22 millions par année(ce qui devroit être), il ſeroit aiſé de concevoir qu'en 10 ans la différence de Puiſſance auroit été de 440 millions & en 20 ans de 880 millions, &c. &c. Il n'y a pas longtems qu'on l'a vûe bien plus forte; ce fut depuis 1740 juſqu'en 1745 pendant la guerre des Anglois avec les Eſpagnols. Mais ces détails ſont étrangers à mon ſujet, & je reviens au Cours des Changes.

En établiſſant l'hypotéſe que la France fût *Creanciere* de l'étranger de 22 millions, il s'enſuit que l'étranger ſeroit obligé de nous payer; & pour nous payer, il n'y a que trois moyens : le premier en matieres d'or & d'argent, le ſecond en monnoies & eſpeces, le troiſieme en lettres de change. S'il nous paie en matieres d'or & d'argent, elles encheriront chez lui, & manqueront au monovage, & a la fabrication de vaiſſelles, bijoux, galons, étoffes, &c. &c. Si c'eſt en eſpeces propres à chaque Nation, nous ne les recevrons que comme matieres, & elles perdront l'alliage, l'affinage, le ſeigneuriage & les frais de fabrication; & dans ce cas comme dans le premier, elles ſouffriront encore les frais du tranſport, & le riſque qui l'accompagne. Si c'eſt en lettres de change, ainſi que cela ſe pratique, dès que la France reſtera créanciere des autres Nations, aucune ne pourra tirer ſur elle au pair; on aura recours au crédit des Banquiers qui ne pourront l'accorder ſans être dédomagés, 1°. de l'intérêt du délai, 2°. des frais de proviſion, courtage & agiotage, 3°. de leurs peines, par un bénéfice attaché à leur état, qu'ils étendront à meſure du beſoin des Nations qui ſeront obligées d'avoir recours à leur crédit. Ces conſidérations établiſſent le prix de nos changes connus & annoncés dans la Gazette du Commerce, & celui de l'étranger. Ainſi, Monſieur, dès que du fond de mon cabinet je pourrai examiner le Cours du Change de toutes les Places de l'Europe, je puis ſans craindre de me tromper, juger de quel côté panche *la Balance du Commerce*, & quel eſt l'Etat, la Province, la Ville, le Canton, Créancier d'un autre Etat, d'une autre Province, d'une autre Ville, d'un autre canton, & par toutes ces différentes balances réſumées & réduites à une *Balance générale*, je verrai quelle eſt la Nation qui l'emporte ſur toutes en commerce, en agriculture, en induſtrie, & par conſéquent en population, en richeſſe & en puiſſance.

La balance particuliere d'un Etat à un autre peut être au déſavantage, je ſuppoſe de la France, ſans que pour cela la balance générale ſoit à ſon déſavantage. Par exemple, ſi la balance du Commerce entre l'Angleterre & la France étoit à notre déſavantage de 10 millions, & que les autres balances particulieres avec le reſte de l'Europe fuſſent à notre avantage de 22 millions, la balance générale du Commerce reſteroit à l'avantage de la France de 12 millions, & en ce cas le change entre la France & l'Angleterre a l'avantage de l'Angleterre ne ſeroit que paſſager & momentané, parce que la France ſeroit payer par les autres Etats, ſur les 22 millions qui lui ſeroient dûs, les 10 millions qu'elle doit, & jouiroit encore d'une recette de 12 millions au profit de ſon Commerce.

Mais ſi au contraire on voit par le cours du change que la France perd avec toutes les Nations, il ne ſera pas difficile de conclure que la balance du Commerce eſt à ſon déſavantage.

Pour connoître ſi le cours du change eſt avantageux ou onéreux à la France, il faut ſçavoir quelle eſt la parité ou le pair du change (*a*). Cette opération a pour baze le titre & le poids des eſpeces étrangeres rélativement a leur numéraire comparées au titre & au poids des nôtres rélativement à leur numéraire auſſi.

Suppoſons, Monſieur, que le titre & le poids de cent guinées en Angleterre, qui ſont une monnoie réelle, ſoient les mêmes que le titre & le poids de cent louis & que le numéraire de ces eſpeces diffé-

(*a*) Je vous en enverrai dans la ſuite un tableau abrégé.

rentes ſoit équivalent comparé l'un avec l'autre: ſuppoſons encore que je doive à un Anglois ces 100 guinées & qu'il faut que je les lui faſſe payer a Londres : s'il ne m'en coute que cent louis pour cette opération, dès que 100 louis & 100 guinées auront la parité en titre & en poids & en numéraire, je ne perdrai rien dans mon opération. Mais ſi au contraire malgré cette parité de poids & de titre il faudra qu'il m'en coûte 101, 102 ou 203 louis pour faire payer à Londres 100 guinées, il eſt certain que je perdrai 1, 2 ou 3 pour cent ſur ma remiſe, ou ſur mon obligation de payer ma dette; c'eſt ce qui arrive lorſque l'Angleterre bien loin de devoir à la France, ſera ſa créanciere, car alors il n'y aura point de *donneurs* de lettres de change, & il y aura beaucoup de *demandeurs*. Si, en voyant les lettres de change rares, & le prix du change onéreux, je m'aviſe d'y envoyer 100 louis en eſpece, ces 100 louis réduits en matieres & dépouillés de leur prix d'alliage, de ſeigneuriage & de fabrication, réduits à leur véritable valeur intrinſeque, ne me donneront à Londres que 96 louis & demi, ou 96 guinées d'après la ſuppoſition faite, & me laiſſeront débiteur du reliquat, & ce moyen ſera plus mauvais que de prendre des lettres de change, qui, quelques rares qu'elles puiſſent être, ne ſeront jamais plus onéreuſes au débiteur que la remiſe en eſpeces ou en matieres parmi leſquelles le prix eſt aſſez égal toute proportion gardée.

Il eſt donc vrai de dire que chaque particulier qui ſçait un peu calculer n'a pas beſoin d'autre thermométre pour juger de la ſituation de ſa Patrie, rélativement aux autres Etats, que le cours journalier du change; & que cette connoiſſance qui paroît peu importante aux perſonnes qui n'en ſçavent pas la conſéquence eſt le guide le plus fidéle pour une bonne adminiſtration, & dont le Gouvernement ne ſçauroit trop s'occuper; car on ne ſonge pas aux remedes lorſqu'on ne connoît point le mal, & pour réparer le mal il faut le connoître,

La ſuite dans un Ordinaire ſuivant.

D'ORLEANS, *le 2 Mars 1764.*

Les bleds ont repris faveur ; il s'en charge des quantités conſidérables pour Nantes ; on les croit deſtinés pour Marſeille. Les vieux valoient au dernier marché 42 à 43 ℔ le muid, péſant 600 ℔; les nouveaux ſont à 32 & 33 ℔.

L'eau-de-vie commence à être un peu recherchée. On la vend 98 ℔ les 29 veltes & demie au comptant. Les vins nouveaux n'ont pas aſſez de qualité à Blois & a Saumur pour être brûlés & pour rendre beaucoup de liqueur ; ainſi il y a à préſumer que l'eau de vie montera de prix, & ſi par hazard la vigne a peu de levée, il ne ſeroit pas étonnant de la voir à 120 ℔ les 29 veltes & demie. Le vin nouveau commence a prendre un peu de force, il ne ſera pas auſſi mauvais qu'on l'appréhendoit.

La voiture pour Paris eſt conſidérablement tombée, elle eſt aujourd'hui à 30 ſ du cent pour les marchandiſes, à 12 ℔ du ballot de papier, à 15 & 16 ℔ du tonneau de vin; elle a été à 11 & 12 ℔ du cent pour entrer le premier & le deuxiéme jour de la foire de Bordeaux, qui commence le premier de Mars, elle eſt enſuite tombée a 9 ℔ 10 ſ du cent, & enfin à 8 & 9 (*a*)

La Loire n'eſt point ſortie de ſon lit ordinaire, comme la Seine ; elle a été juſqu'ici bien navigable ; elle eſt aujourd'hui fort baſſe, mais comme les montagnes d'Auvergne & du Velai, qui la fourniſſent, ſont couvertes de neige, on appréhende une crue conſidérable, ſi le dégel ſe fait avec violence.

DE DUNKERQUE, *le 3 Mars 1764.*

Il eſt entré ici depuis le 22 Février juſqu'au 29, 12 Bâtimens, ſçavoir, *le jeune Jean*, Me. de Wellen, de Maisluys, chargé de morue ſalée ; *la Paix*, de Dort, chargé de diverſes marchandiſes ; *les trois Rois* & *le jeune Albert*, Cap Hannes Wellems & Pierre de Haan, d'Amſterdam; *la Cornelia*, Cap. Claus Verlkaven, de Rotterdam ; *la Diligence*, Cap. Duninkvenant, de Bruges; un Pêcheur Hollandois,

(*a*) Si les rouliers qui trouvent mauvais qu'on ne veuille pas leur laiſſer charger le poids qu'ils deſireroient, ſe déterminoient à adopter des voitures à 4 roues, il y a toute apparence qu'ils obtiendroient plus de liberté. On ſçait que les voitures à deux roues abîment les chemins, & que celles à quatre roues, quelques chargées qu'elles ſoient, les détruiſent beaucoup moins.

d'Ularding, chargé de poiſſon frais; un Pêcheur Anglois, de Colcheſter, chargé d'huitres; trois autres Bâtimens Anglois, ſur leur leſt; *les deux Freres*, M. Jacques Oeket, d'Oſtende, chargé de ballots & de tabac; *le ſeul Penburg*, Cap. Hannes Lent, d'Oſtende, chargé de vin de Malaga, de fruits & d'huiles; un Bateau Anglois, de Douwres, ſur ſon leſt.

Il eſt eſt ſorti dans le même eſpace de tems, 17 Bâtimens: ſçavoir *l'Eſpérance*, Cap. de Vloo, pour Nantes, chargé de harengs; *le S. Jacques*, pour Boulogne, Me. Jacques Gournay, chargé de vin & autres marchandiſes; *le jeune Jacques*, pour Nieuport, Cap. Jacques de Too, chargé de tabac; 9 Bâtimens Anglois, dont 7 pour Guerneſey, un pour Fleſſingue & un pour Liſbonne, chargés d'eau-de-vie & de thé; *le Gedeon & Hanneik*, Cap. Guilby, pour Londres, chargé d'eau-de-vie & ballots; *le jeune Sebaſtien*, Cap. Jacob Kiboom, ſur ſon leſt; *le jeune Yanks*, pour Amſterdam, Cap. Meggels, chargé de ſel; *le Jeune Iſaac*, Cap Fréderick Euwes, pour Aſterdam, chargé de ſel; *l'Eſſay*, Cap. Suir, pour Bordeaux, chargé de bled; *l'Heureux*, Cap. François Sillion, ſur ſon leſt pour le Conquet; *le Seigneur de bonne fin*, Cap. Joſeph de Santos, pour Liſbonne, Chargé de farine; *le Mars*, Cap. Suyben, pour S. Domingue, chargé de diverſes marchandiſes; *le* ..... Cap. Gerard Morel, pour le Cap François.

Le Navire *le Duc de Bourgogne*, Cap. le Cas, de ce Port, a fait côte le Premier de ce mois près de Gravelines: on a ſauvé ſa cargaiſon, qui conſiſte en plus grande partie, en vins & eaux-de-vie. Ce Navire venoit de Bordeaux & étoit deſtiné pour ce Port. Un autre Navire dont on ne ſçait pas encor le nom, n'y d'où il vient & où il alloit, eſt péri près de Zuydecote.

De Hambourg, *le* 5 *Mars* 1764.

La Régence de cette Ville conſidérant les ravages que la maladie épidémique continue de faire parmi le gros bétail, ſur ſon territoire & dans les environs, a trouvé bon d'ordonner à tous les payſans de ſon reſſort, qui ont eû des bêtes attaquées de cette maladie, d'employer le reméde, dont les habitans du Bailliage Pruſſien de Calbe, ſe ſont ſervis avec tant de ſuccès, qu'il ne leur eſt pas mort une ſeule bête pendant que ladite maladie déſoloit toutes les autres contrées de la marche de Brandebourg. D'ailleurs, ce reméde à l'avantage de pouvoir être adminiſtré par tout, ſans peine ni dépenſe. Voici en quoi il conſiſte.

Dès qu'une bête ne veut pas manger, il faut lui mettre autour du cou une corde à laquelle ſoient attrachées en forme de chapelet, 5 ou 6 gouſſes d'ail ou des oignons ordinaires. Ces gouſſes tirent le venin de la bête malade, & paroiſſent le jour ſuivant à demi-cuites. Après les avoir ôtées à la bête pour leur en ſubſtituer de fraiches, on les enfouit dans terre aſſés profondement, pour que les oiſeaux ou volailles ne les puiſſent trouver; car s'ils y touchoient, ils en mourroient.

Quelques jours après que l'on a mis ces gouſſes au cou de la bête, on lui voit couler des narines une grande quantité de glaires ou de pus. Ordinairement les jambes enflent & deviennent roides aux bêtes qui portent les ſuſdites gouſſes; mais peu à peu cette enflure & l'écoulement des glaires diminuent. Enfin ces ſimptômes diſparoiſſent entièrement, & la bête eſt guérie.

Au reſte, il eſt bon de ſuſpendre auſſi dans les étables quelques gouſſes d'ail ou glanes d'oignons.

De Morlaix, *le* 9 *Mars* 1764.

Le Navire *l'Eſpérance*, du port d'environ 110 tonneaux, eſt en armement au Port de Morlaix, pour aller en droiture aux Cayes S. Louis, & partira du 15 au 20 Avril prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou y faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à M. Kerbalanec Salaun fils Armateur, ou à ſon Capitaine M. Jean Coriquet.

Du Havre, *le* 12 *Mars* 1764.

Le Navire neuf, *le Bienfaiſant*, du port de 250 tonneaux ou environ, armé de 8 canons & autres menues armes à proportion, 27 hommes d'équipage, Cap. P. F. Rouſſelin, eſt actuellement en charge dans ce Port pour aller aux Cayes S. Louis, fond de l'iſle à Vache paſſant par la Martinique, & partira dans le courant de Mai 1764. Ceux qui voudront y paſ-